

Objet : Administration générale – Adhésion 2019 à l'Agence Alpine des territoires (AGATE)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-010 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Christian RAUCAZ pour les affaires ayant trait à la gestion des Ressources Humaines et des affaires générales de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n°67 du Conseil communautaire du 20/06/2018 approuvant l'adhésion 2018,

Décide

Article 1 : L'adhésion à AGATE, l'Agence Alpine des territoires, sise Bâtiment Evolution, 25 rue Jean Pellerin, CS 32631 à Chambéry Cedex (73026), est renouvelée pour l'année 2019.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 5000 €, sera versé à AGATE.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 18 avril 2019

Le Vice-Président

Christian RAUCAZ

